

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**CABINET DU PRESIDENT**

**DECRET N° 100/105 DU 24 MAI 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA FILIERE CAFE DU BURUNDI, « ARFIC »**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le décret n° 100/99 du 1<sup>er</sup> juin 2009 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi, « ARFIC » :

**Monsieur Boniface MWIKOMO** : Président ;  
**Madame Françoise NGOZIRAZANA** : Vice-Président ;  
**Monsieur Jean de Dieu MUTABAZI** : Secrétaire ;  
**Monsieur Sébastien NZIMANA** : Membre ;  
**Monsieur Joseph NTIRABAMPA** : Membre ;  
**Monsieur Audace NDAYIZEYE** : Membre ;  
**Madame Joselyne NINEZA** : Membre.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3** : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 mai 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE,

Dr Déo Guide RUREMA.


